

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 6 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 novembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgane, Maire de la commune.

**Présents :** Olgane Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Lebailly Laurence, Alègre Carlos, Richon Isabelle, Besset Grégory, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Boyer Anne,

**Absents excusés :** Delattre Nicolas, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, pouvoir à Peyrache Agnès, Martin Grégoire, pouvoir à Cohen Jean-Philippe, Boutoumit Amina,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Secrétaire de séance :** Mayot Vincent

**Membres en exercice : 23      Présents : 18      Pouvoirs : 2      Votants : 20**

**D2023-054 – Délibération Budgétaire Modificative n°1 – Budget Principal**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, présentant les éléments contextuels nécessitant l'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre 012.

Vu les montants proposés pour un transfert du chapitre 65-Autres charges de gestion courantes au chapitre 012-Charges de personnel, comme présenté dans le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
64111 (012) Rémunération principale	8 000.00		
657363 (65) Autres personnes de gestion courante – à caractère administratif	- 8 000.00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

AUTORISE le virement de crédit présenté ci-avant,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,